

# Villes et changement climatique

**Patrick van Haute**

**Fondation universitaire 19/11/2015**

**Compte rendu.**

Présentation de l'orateur par P. Laconte.

Patrick van Haute a été Ambassadeur de Belgique à l'OCDE avant d'être appelé par le Secrétaire général à devenir le directeur exécutif de toute l'organisation et y mettre en œuvre le système de votes à la majorité qualifiée. Ce système permet d'éviter le blocage des décisions du Conseil des ministres des 34 pays membres par un seul. Ce résultat tranche sur le système de décision du Conseil européen où la règle de l'unanimité a été largement maintenue à la suite du « Compromis de Luxembourg » qui accorde un droit de veto à la France. Il est ensuite devenu le directeur du secrétariat du Conseil des ministres ce qui lui permet de participer à l'élaboration des décisions et recommandations.

Exposé et débat.

Le PPT complet de l'exposé est accessible sur <http://www.ffue.org/2015/04/a-world-of-cities-brussels-02102015/>

**Le débat a porté notamment sur les points suivants :**

## **1. Défi démographique global et défi démographique local.**

Une discussion a porté sur les tableaux indiquant la croissance démographique par continent et qui montrent la croissance de l'Asie et de l'Afrique par opposition à l'Europe (p. 6).

La croissance démographique du tiers monde est souvent expliquée comme la résultante de la pauvreté du tiers monde qui pousse les ménages à se constituer une sécurité sociale pour leurs vieux jours. Au moment où les pays pauvres le deviennent moins et que la sécurité sociale publique se met en place la natalité diminue.

Le paradoxe est que souvent l'inverse est vrai au niveau local. En Belgique une des communes où la natalité est la plus importante est Molenbeek, où les dépenses de sécurité sociale publique (soins de santé, allocations familiales sans limite de nombre, allocations de chômage etc.) sont aussi les plus importantes et encouragent les familles nombreuses issues de l'immigration, cause du « défi démographique bruxellois ».

La sécurité sociale peut donc être un incitant à l'augmentation de la natalité autant qu'à sa réduction. Le ralentissement de la croissance démographique garde donc un caractère hypothétique.

## **2. Défi de l'urbanisation et de la congestion corrélative du trafic urbain.**

Les tableaux montrent la multiplication des méga-cités (p.7 à 10)).

Bruxelles n'est que la quatre centième des villes mondiales mais son taux de motorisation et de congestion est un des plus élevés au monde (p.18), entraînant un risque certain pour la qualité de vie et la compétitivité internationale de toute sa région.

## **3. Défi de l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables.**

L'épuisement des ressources naturelles, en particulier les ressources énergétiques minérales (y compris l'uranium) ne peut qu'entraîner l'augmentation de leur coût à moyen terme, et devrait permettre de ne plus les subventionner et plutôt de les taxer, au bénéfice d'une politique d'utilisation accrue des ressources énergétiques renouvelables. C'est ce que l'Allemagne a été la première à réaliser, à l'occasion de la catastrophe de Fukushima et de sa sortie du nucléaire.

## **4. Politique de l'énergie et de l'environnement.**

Le paradoxe montré par l'orateur est que les gouvernements ne cessent de subventionner les carburants fossiles (550 milliards de \$ par an selon l'estimation la plus basse) alors que la baisse conjoncturelle de leur prix devrait les inciter à cesser de les subventionner et plutôt à les taxer (p.14).

La taxation des énergies fossiles serait la forme concrète d'une taxation du carbone. Leur consommation constitue en effet quelque 80% des émissions de gaz à effet de serre (p. 17). La taxation du carbone se heurte à des problèmes de définition et de mesure. Le carbone est entité dérivée résultant d'un calcul complexe.

De manière générale la Belgique est parmi les pays de l'OCDE un des plus faibles utilisateurs des taxes liées à l'environnement. L'OCDE recommande de « verdir le système fiscal ».

## **5. Contradiction entre l'attitude des citoyens et celle des responsables politiques en matière de transport public.**

Cette contradiction semble insurmontable pour certains vu la différence d'horizon entre les citoyens qui souffrent de la congestion et les élus soumis à réélection, qui craignent d'être sanctionnés par leurs électeurs pour toute action contraignante.

Une enquête de l'Union internationale des transports publics a révélé à cet égard une surestimation de quelque 100% du risque politique pour les élus de donner une priorité au transport public urbain plutôt qu'à la voiture. Les élus se déplacent principalement en voiture et n'utilisent les transports publics que pour des inaugurations. Ils lisent la presse avec plus d'attention que leurs électeurs. Or le secteur du transport individuel est le plus grand annonceur, le secteur du transport public le plus faible, voire nul.

## **6. Le défi foncier.**

Le système de taxation foncière belge est critiqué par l'OCDE. Ce système pénalise les transferts d'immeubles (coûts de transferts parmi les plus élevés au monde) et par contre ne prévoit qu'une taxation annuelle très faible sur la valeur marchande estimée des immeubles. En effet le « revenu cadastral » ne reflète guère les valeurs marchandes réelles des

immeubles. On a fait remarquer que la loi de 2001 régionalise la taxation immobilière mais n'a pas été mise en pratique par la région de Bruxelles-Capitale.

En outre les règlements d'urbanisme encouragent les démolitions suivies de reconstruction par opposition à l'amélioration du patrimoine bâti, moins consommateur d'énergie.

**7. Perspectives d'un engagement universel contraignant sur le changement climatique.**

On a fait remarquer que les obstacles à un tel engagement restent les mêmes qu'à la Conférence de Rio (1992) et à l'accord de Kyoto. Le Président Bush père a déclaré à Rio que le « way of life » américain n'était pas négociable et la position américaine à cet égard ne s'est pas modifiée. L'accord de Kyoto quant à lui a bien été confirmé mais sans être assorti d'aucune sanction. Il n'a donc jamais été contraignant. Enfin les fonds climatiques prévus à Kyoto ont surtout permis de subventionner les projets de pays émetteurs de gaz à effet de serre

<http://www.ffue.org/2013/06/climate-change-energy-shortage-biodiversity-loss-overview-of-global-european-and-local-policies-and-practices/> .